

---

**Séance du lundi 08 avril 2024**

---

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 13**

**Votants : 13**

**Présents** : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Céline COLLIGNON

**Représentés :**

**Excusés** : Evelyne BERTHAUX, Sophie CHARRIOT, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND

**Absents** : Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

---

**DCA\_2024\_08 - Objet : Soutien aux structures porteuses de repas**

La présidente expose,

Vu la délibération N°DCA\_2023\_11 relative au soutien des structures porteuses de repas

Considérant que l'ADMR de Remberval, l'ILCG Sud Argonnais desservent le territoire de la Communauté de Communes pour l'activité portage de repas ;

Considérant que l'ADMR de Remberval a repris le périmètre de l'ILCG de Vaubecourt et assure le portage de repas sur 32 communes ;

Considérant que l'ILCG du Sud Argonnais dessert 13 communes ;

Sur proposition de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, les membres du Conseil d'Administration décident :

- De verser à l'ADMR de Remberval 5 000 € de subvention de fonctionnement

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024 Date de reception de l'AR: 26/04/2024 055-200027787-DCA_2024_08-DE A G E D I
--

- De verser à l'ILCG Sud Argonnais 2 500 € de subvention de fonctionnement
- De dire que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 9 janvier 2024  
et publié ou notifié  
le 9 janvier 2024